Conseil communal

Gland, le 6 novembre 2026

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 novembre 2026

Présidence : M. Nicolas Pellet

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 6 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble LLA (logements à loyer abordable) et l'aménagement d'une place publique situés Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621);

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

I. d'accepter le préavis municipal n° 6 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble LLA (logements à loyer abordable) et l'aménagement d'une place publique situés Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621);

II. d'accorder le crédit de CHF 6'307'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux;

III. d'autoriser la Municipalité à constituer une servitude de passage sur la parcelle n° 1621 en faveur de la copropriété de la parcelle limitrophe n° 1754 permettant le « tourner-à-droite » en remontant l'Avenue du Mont-Blanc et l'élargissement de la voie d'accès;

IV. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 6'307'000.-;

V. d'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent soient mises au budget de fonctionnement dès la mise en service du bâtiment.

En vertu des articles 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours suivant l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

Nicolas Pellet Karine Teixeira Ferreira